



L'extension du réseau métropolitain de chaleur, une initiative résolument écologique et sociale

Dans un contexte de crise énergétique, climatique et économique, la Métropole Européenne de Lille dessine les contours d'un futur réseau de distribution de chaleur avec le choix stratégique d'un contrat de Concession de Service Public (CSP). L'objectif de ce nouveau contrat est de contribuer à préserver les métropolitains des hausses de tarif des prix de l'énergie, et à réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Pourquoi une Concession de Service Public ?

La fin des contrats de concession sur les réseaux Lille et Wattignies donne à la MEL l'opportunité de concrétiser plusieurs objectifs stratégiques du Plan Climat-Air-Énergie-Territorial (PCAET) et de conforter les conclusions du schéma directeur des réseaux de chaleur. Dans ce cadre, **le Conseil métropolitain fait le choix d'un contrat de Concession de Service Public (CSP) comme nouveau mode de gestion du réseau intercommunal de distribution de chaleur qui sera attribué pour une durée maximum de 20 ans.** L'intérêt de ce contrat, c'est que **l'investissement ambitieux est estimé à 230 M d'€ pour le développement maximal du projet, et sera porté intégralement par le concessionnaire désigné par la MEL.**

La CSP revêt aujourd'hui de nombreux avantages : ce mode de gestion est **protecteur pour la qualité du service aux usagers, les objectifs de performance, de responsabilité, les moyens techniques mobilisés et les engagements financiers.** Il s'agit du mode de gestion le plus fréquemment retenu pour la gestion des réseaux de chaleur.

Surtout, ce choix investit complètement la MEL, en tant qu'autorité décisionnaire qui définit les orientations stratégiques de la concession : **périmètre géographique, objectif de taux d'énergie renouvelable, ou encore principes de la tarification.**

Un futur périmètre du réseau élargi et densifié

Le futur périmètre du réseau métropolitain de chaleur urbain concernera les communes de Lille et Wattignies et pourra s'étendre aux communes de La Madeleine, Marcq-en-Barœul, Loos et Haubourdin ainsi qu'aux zones sud et ouest de Lille. Le périmètre exact de cette extension dépendra des études plus précises qui seront menées par le futur concessionnaire, ainsi que de la disponibilité des terrains pour les chaufferies bas carbone nécessaires.

Ce nouveau périmètre élargi à une zone dense en bâtiments d'habitations collectives, d'entreprises et de services publics actuellement chauffés à partir d'énergies fossiles, répond aux objectifs de la MEL d'accroître rapidement le développement et la performance de son réseau **avec un volume de chaleur distribué qui pourrait atteindre jusqu'à 700 à 800 GWh par an et un linéaire de canalisations pouvant s'étendre entre 150 à 200 km.** Il s'agit d'une multiplication par 3 par rapport à aujourd'hui des réseaux de chaleur conformément au nécessaire renforcement de notre souveraineté énergétique.

Renforcer la souveraineté énergétique du territoire

Conformément au Plan climat, ce contrat pour le futur réseau élargi fixe l'objectif ambitieux d'atteindre **un taux de 70 % minimum d'Énergies Renouvelables et Récupérables (EnR&R)**. Pour y arriver, outre le maintien des volumes de chaleur fournis par le CVE au réseau de Lille, la MEL souhaite mobiliser d'autres sources d'EnR&R qui lui permettent de renforcer sa souveraineté énergétique.

Compte tenu de la température élevée (autour de 100°C) nécessaire pour chauffer les bâtiments raccordés, ce besoin d'énergie renouvelable sera majoritairement satisfait par le développement de nouvelles chaufferies fonctionnant au bois, pour une puissance allant jusqu'à 75 à 90 MW. **C'est dans ce cadre que la MEL se fixe l'objectif de créer une ou plusieurs centrales biomasse, avec plusieurs tranches, selon la superficie des terrains qui seront trouvés à moyen terme.**

Pour répondre à cette exigence de diversification des ressources en chaleur de la MEL, le futur concessionnaire aura également pour objectif d'étudier de nouvelles sources d'EnR&R en complément, en particulier la captation de chaleur fatale ou le recours à la géothermie.

Ces nouvelles chaufferies bas carbone participent avec l'autoroute de la chaleur à faire de la métropole un territoire à la pointe de la transition énergétique.

100 000 tonnes de CO₂ évitées par an à horizon 2030

Avec cette nouvelle configuration du réseau de distribution de chaleur, la MEL atteint également un objectif fort : réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire. Avec la poursuite de l'augmentation de la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique des réseaux et la diminution du recours au gaz, **le futur réseau voulu par la MEL aura un impact significatif et positif sur le climat, il pourrait permettre d'éviter jusqu'à 100 000 tonnes de CO₂ par an à horizon 2030. À titre de comparaison, le territoire de la MEL émettait environ 5 millions de tonnes d'équivalent au CO₂ en 2021.**

La mise en service de l'Autoroute de la chaleur en 2021 a permis l'arrêt de la centrale à charbon du Mont de Terre à Lille, avec des bénéfices à la fois pour le climat et la qualité de l'air. La MEL souhaite que le démantèlement de cette centrale puisse avoir lieu avant fin octobre 2025.

Des tarifs préservés et une qualité de service renforcée

En cette période d'inflation et d'augmentation des coûts de l'énergie, **la MEL fait le choix d'un mode de gestion solide pour se chauffer à un tarif attractif en préservant les ménages des fortes variations du prix des énergies fossiles.** Cela est rendu possible par l'extension, la densification du réseau, la mutualisation des services et équipements et l'augmentation du taux d'EnR&R qui contribuent à la baisse du prix de la chaleur aux usagers raccordés au réseau, sensiblement inférieur au tarif d'un usager raccordé à un chauffage collectif au gaz.

Enfin, **le mode de gestion retenu permettra une haute qualité du service pour les usagers.** En effet, par son savoir-faire et sa compétence, le futur concessionnaire du réseau métropolitain devra être à l'écoute de ses abonnés avec une offre de service de qualité pour répondre aux questions commerciales relatives à l'abonnement, à la gestion des demandes et réclamations mais également avec des moyens logistiques pour les interventions qui seront nécessaires.

« Avec son futur réseau intercommunal de distribution de chaleur, la MEL renforce son positionnement en matière de transition énergétique et solidaire. Aujourd'hui, nous faisons le choix ambitieux d'une nouvelle gestion qui va permettre d'agrandir notre réseau, de développer notre recours aux énergies renouvelables ou de récupérations, et de réduire considérablement l'impact des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Nous veillons ainsi à la préservation du pouvoir d'achat des ménages qui subissent la hausse des coûts de l'énergie. Notre service public de chaleur permettra de se chauffer à un tarif attractif. C'est un pas de plus vers une métropole plus résiliente, équitable et respectueuse de l'environnement. »

Damien Castelain
Président de la Métropole Européenne de Lille

Agnès Mazet

Cheffe d'équipe presse

amazet@lillemetropole.fr

03 20 21 27 69

06 40 39 26 46

Maxence Lemasson

Attaché de presse

mlemasson@lillemetropole.fr

03 20 21 23 55

06 44 36 40 29

